

L'hon. M. FISHER : Donnez-moi l'occasion de présenter mes crédits et je serai bref.

L'hon. M. GRAHAM : Nous avons un personnel d'ingénieurs pour surveiller la voie du Grand-Tronc-Pacifique et nous devrions probablement augmenter ce personnel.

M. LENNOX : Quant ces messieurs commenceront-ils le travail et quelle est leur fonction ?

L'hon. M. GRAHAM : Il en a quatre ou cinq à l'œuvre maintenant et comme le Grand-Tronc-Pacifique prolonge sa ligne au milieu des montagnes, nous devrions en nommer d'autres.

M. SAM. HUGHES : A quel endroit est parvenu le Grand-Tronc-Pacifique actuellement ?

L'hon. M. GRAHAM : Je fournirai toutes ces informations quand viendra le crédit relatif au Transcontinental. C'est très important et je donnerai à la Chambre toutes les informations que je pourrai. Je désire être précis à ce sujet et je préférerais donner toutes les informations à la fois.

M. SAM. HUGHES : Qui dirige les travaux d'étude, la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique ou le Gouvernement ?

L'hon. M. GRAHAM : Le Grand-Tronc-Pacifique les dirige, mais notre ingénieur les vérifie.

M. SAM. HUGHES : On a déclaré que tous les employés du Grand-Tronc-Pacifique sont des citoyens des Etats-Unis et qu'un Canadien n'a aucune chance d'entrer au service de ce chemin de fer. Le ministre a-t-il quelque renseignement à nous donner à ce sujet ?

L'hon. M. GRAHAM : Cette question a trait à la partie des travaux entrepris par la compagnie. On m'a dit que la compagnie avait un grand nombre d'Américains dans son personnel. Je désire beaucoup que nous puissions persuader à la compagnie d'employer nos concitoyens ; mais je ne sais pas comment nous pourrions la forcer à le faire. Jusqu'à ces derniers temps nous n'avons pas été à même de fournir un grand nombre d'ingénieurs, bien que nous ayons au Canada quelques-uns des meilleurs ingénieurs du monde. C'est une question que je veux débattre en pleine liberté avec le président de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique.

M. SAM. HUGHES : Nos jeunes gens vont aux Etats-Unis et y obtiennent les premières positions.

L'hon. M. GRAHAM : Je m'efforcerais d'avoir une conversation à cœur ouvert avec le président de la compagnie à ce sujet, car je suis aussi désireux que personne de voir les Canadiens obtenir de l'emploi.

M. TAYLOR : Si je ne fais pas erreur, cette question a été discutée au moment du vote de la convention et l'on y a prévu l'emploi des Canadiens, et pourtant le ministre permet à la compagnie d'employer tous les Yankees dont elle a besoin.

M. SAM. HUGHES : Le Gouvernement qui garantit les obligations de cette compagnie jusqu'à une certaine limite n'a-t-il rien à dire quant au choix du tracé ? En d'autres termes, quand les plans ont été déposés, le Gouvernement a-t-il envoyé son ingénieur pour les inspecter et faire en sorte que le meilleur tracé possible soit choisi ?

L'hon. M. GRAHAM : Nous avons un ingénieur de l'Etat qui surveille le tracé continuellement, qui examine les profils et aussi les régions. L'Etat a approuvé le tracé avant qu'on ait pris une décision. Comme nous garantissons les obligations par mille de voie, nous désirons que le tracé soit le plus court possible tout en maintenant une ligne conforme au type modèle.

M. SAM. HUGHES : C'est une question de savoir quel est le tracé le plus court. Le Grand-Tronc-Pacifique ne prend pas la voie la plus courte quand il traverse la Saskatchewan méridionale pour gagner les hauteurs de Beaver. Sur une carte, cela paraît être le tracé le plus court, mais ce ne l'est pas à cause des nombreuses courbes. Si le tracé méridional avait été choisi il aurait traversé une meilleure contrée, le nombre des milles aurait été diminué et il n'aurait pas connu pareillement à la voie du Pacifique-Canadien sur une assez longue distance. Avec chaque équipe y a-t-il un ingénieur de l'Etat ou surveille-t-il tout le tracé ?

L'hon. M. GRAHAM : Il surveille tout le tracé. Je ne crois pas qu'il y ait un ingénieur avec chaque équipe.

L'hon. M. HAGGART : Si j'ai bien compris, la compagnie ne commence pas à construire la voie avant que le tracé ait été approuvé par le ministère. Vous passez un contrat relatif à cette construction, n'est-ce pas ?

L'hon. M. GRAHAM : Oui.

L'hon. M. HAGGART : La dépense serait-elle portée au compte du Grand-Tronc-Pacifique ? Pourquoi la paierions-nous ? Est-ce que ce n'est pas une dépense pour construire la voie aussi bien que toute autre dépense ?

L'hon. M. GRAHAM : L'inspection n'est pas faite dans l'intérêt de la compagnie, mais pour nous protéger en raison de la garantie des obligations. C'est pourquoi nous la payons, je crois.